Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le 26/10/2022



ID: 083-218300911-20221025-87\_2022-CC

#### DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT
REGISTRE
DES
DECISIONS

#### Commune de Pierrefeu-du-Var

N° 87-2022

R

## **DECISION DU MAIRE DEVIS ATELIER POUR LE MARCHE DE NOEL** AVEC L'ECOLE DE CIRQUE PITRERIES

Le Maire de la Commune de Pierrefeu-du-Var,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal n° 250520-05 en date du 25 mai 2020, modifiée par la délibération n° 240920-05 du 24 septembre 2020 par lesquelles le conseil municipal a déléqué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment l'alinéa 4,

VU la proposition de L'Ecole de Cirque PITRERIES pour proposer un atelier de découverte et d'initiation des arts du cirque avec portique pour les enfants et atelier de maquillage lors du marché de Noël prévu le 11/12/2022, selon deux créneaux horaires.

VU, le contrat joint,

**CONSIDERANT** que cette proposition est intéressante pour la commune,

#### DECIDE

ARTICLE 1: Un devis sera signé entre la Commune de Pierrefeu du Var, représentée par son Maire, Patrick MARTINELLI et L'Ecole de Cirque PITRERIES, sis, ZAC de la Poulasse, 2 rue de Strasbourg - 83 210 SOLLIES PONT, représentée par Monsieur Thomas LABORIE, Président, afin d'assurer un atelier de découverte et d'initiation des arts du cirque avec portique pour les enfants et atelier de maquillage lors du marché de Noël prévu le 11/12/2022.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis dont le montant de la dépense à engager s'élève à la somme 1 237,02 € TTC.

ARTICLE 3: Il sera rendu compte de la présente décision lors la prochaine réunion du Conseil Municipal. La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services de la Ville et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 25/10/2022

Certifié exécutoire par délégation du Maire Le Directeur Général des Services Compte tenu de la Réception En Préfecture le ..... Et affiché le .....

Le Maire, Patrick MARTINELLI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette de distorte ourra faire l'objet, dans un délai de deux mois d'un recours devant le Tribanal Administratif de Toulon Racine - B.P.40510 - 83041 Toulon Cedex 9, à compter de sa publication où notification. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le





AGREMENT DE LA FEDERATION FRANCAISE DES ECOLES DE CIRQUE N° 83178 AGREMENT DE LA D.D.J.S. 83-JEP-04122 - 35

# **DEVIS N° 2022-032**

MAIRIE DE PIERREFEU

DATE: 17 octobre 2022

Place Urbain Sénès 83390 PIERREFEU DU VAR

## DESIGNATION

Atelier de découverte et d'initiation des arts du cirque

# AVEC PORTIQUE

pour les enfants à partir de 3 ans <u>de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30</u>

Atelier comportant : boule, bidon, rolla-bolla, échasse, fil, jonglerie (balles,

assiettes chinoise, diabolo, massues) ; trapèze ou tissu, mât sur le Portique

et parcours de motricité pour les petits

# Atelier de Maguillage pour enfant

de 10h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Période :

# Dimanche 11 décembre 2022

Lieu :

Marché de Noël de Pierrefeu

## Frais divers :

L'installation du portique devra se faire <u>le matin avant les ateliers</u> (durée installation 40 min environ) 2 camions sont nécessaires pour transporter le matériel, le portique,

Attention: Prévoir 2 emplacements proche du lieu pour décharger et charger

Les frais de déplacement des 2 camions (1 aller/retour chacun = 28 km) sont à votre charge

			TOTAL
FORFAIT Atelier Cirque et Atelier Maquillage			1 200,00 €
ais de DEPLACEMENT (barême fiscal 2022 : 7cv)	56	0,661	37,02 €
TOTAUX en Euros			1 237,02 €

## DEVIS VALABLE UN MOIS A PARTIR DE LA DATE DU DEVIS

SIGNATUREL"၌ ԹՈՎՈԹԱ ACCORD" Patrick MARTINELLI LE PRESIDENT

le de Grand PITRERIES - ZAC de la Poulasse - 2 rue de Strasbourg - 83210 SOLLIES-PONT Coa 1859499 Z - N° SIRET : 424 935 260 00036 - N° préfecture : W832004745

7.72. - e-mail : ecoledecirquepitreries@orange.fr - Site Internet : ecole-de-cirque-pitreries.fr